

**AGENCE DE DEVELOPPEMENT
ET D'INNOVATION DE MAYOTTE**

**Maison de l'Entreprise
Place mariage BP 139
97600 Mamoudzou**

Numéro de marché : 001/2018/ADIM

Marché de prestations intellectuelles

**Marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360
du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics**

**Conception
du logotype de l'ADIM et de sa
charte graphique associée**

DOSSIER DE CONSULTATION VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Publication sur le site : www.mayotte.cci.fr

Date d'envoi de la demande : lundi 22 janvier 2018

Date limite de remise des offres : lundi 5 février 2018 à 16h

Le présent DC comporte 8 pages numérotées de 1 à 8

Table des matières

I – FORME ET OBJET DU MARCHÉ	3
II – CONTEXTE	3
III – OBJECTIFS	3
IV – LES PUBLICS CIBLES	4
V – ORIENTATIONS GRAPHIQUES ET CONTRAINTES	4
VI – PRESTATIONS DEMANDES.....	4
VII – ELEMENTS DE LA CHARTE GRAPHIQUE A FOURNIR.....	5
VIII – CONTRACTANTS	5
IX-MODALITES D’EXECUTION	6
X – PRESENTATION DES OFFRES.....	7
XI - LES CRITERES D’ANALYSE DES OFFRES	7
XII – DELAI ET MODALITES DE REMISE DES OFFRES	8
XIII – CLAUSES ADMINISTRATIVES.....	8
XIV – PRIX	9
XV – NOTIFICATION	9

I – FORME ET OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché est passé en application de l'article 27 du décret 360-2016 relatif aux marchés publics, soit en MAPA.

L'objet de la consultation est de concevoir un nouveau logotype de l'Agence de Développement et d'Innovation de Mayotte (ADIM) et de définir sa charte graphique, de la transcrire et de la rendre applicable à l'ensemble des supports de correspondance et communication de l'ADIM qu'ils soient numériques ou imprimés.

II – CONTEXTE

La création de l'agence de développement sur le territoire de Mayotte a été officialisée fin décembre 2015. Constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) à l'initiative du Conseil départemental, l'Agence de développement et de l'innovation à Mayotte (ADIM) rassemble les partenaires suivants : Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Chambre d'Agriculture et de la Pêche (CAPAM), Medef, CGPME, CGTMA, CFDT, FO et CFE-CGC.

Par arrêté du 25 août 2016 n ° 2016 – 14629 du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) de Mayotte portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public, le GIP a pour objet principal de **favoriser la promotion, la valorisation et le développement économique du territoire de Mayotte**.

En charge de la promotion de l'attractivité économique du territoire et de l'accompagnement des entreprises, petites, moyennes ou grandes, l'ADIM intervient autour des axes suivants :

- « Entreprises » : pour dynamiser le tissu économique endogène ;
- « Innovation » : notamment pour « promouvoir le développement numérique des entreprises » et impulser des dynamiques d'innovation sur le territoire ;
- « Attractivité et compétitivité des territoires » : pour attirer les investisseurs en proposant « une offre foncière et immobilière adaptée » ;
- « Internationalisation des entreprises » : pour accompagner les entreprises et leurs groupements dans leurs démarches à l'international ;
- « Observation durable du territoire » pour disposer d'études, d'indicateurs et de statistiques pour anticiper et suivre les évolutions de l'économie mahoraise.

III – OBJECTIFS

C'est dans le cadre de cette stratégie globale de développement que l'ADIM souhaite créer son identité visuelle et notamment **par la création d'un nouveau logotype accompagné de sa charte graphique**. Un logotype de l'ADIM existe actuellement mais a été créé dans l'urgence de son besoin de fonctionnement en 2017 sans avoir fait l'objet d'une réflexion au préalable par rapport à la stratégie de développement de l'agence.

Esprit du logo et de sa charte graphique :

Cette nouvelle identité visuelle sera représentative de la dynamique impulsée par l'agence dans sa globalité, elle tiendra compte :

- des orientations du Département en termes de développement économique
- des domaines d'activités stratégiques de l'ADIM
- de son positionnement à la Maison de l'Entreprise, Place Mariage, en tant que guichet unique pour les demandes de financements, facilitant ainsi le parcours des porteurs de projets

Ce nouveau logo doit être révélateur du métier et du secteur d'activité de l'ADIM.
Ce nouveau logo doit être évocateur des ambitions du territoire.

L'ADIM se veut être une Agence de développement moderne et performante sur le territoire mahorais et sur le bassin régional.

IV – LES PUBLICS CIBLES

Ce logo doit s'adresser aux acteurs économiques, notamment :

1. Les porteurs de projets
2. Les entreprises locales, nationales et internationales
3. Le Chambres consulaires
4. Les structures d'accompagnements
5. Les partenaires collectivités : Etat, Département, Communautés de Communes, Communes
6. Les partenaires institutionnels nationaux
7. Les partenaires institutionnels régionaux et internationaux

V – ORIENTATIONS GRAPHIQUES ET CONTRAINTES

La charte graphique et le logo représentent l'identité visuelle de l'ADIM, son image publique, l'expression qu'elle souhaite véhiculer. Dans la réalisation graphique des propositions du logotype, il est demandé de prendre en compte les éléments existants (plaquette de l'ADIM, cartes de visites, signature électronique) et de respecter des couleurs dominantes, choisies par la direction de l'ADIM : **BLEU, ROUGE, VERT**.

Il convient d'associer une version couleur, et une version noir et blanc. Le logo devra être identifiable en noir et blanc.

VI – PRESTATIONS DEMANDES

La charte graphique devra pouvoir être utilisée :

- **en interne** avec les logiciels classiques de bureautique (pack office), (pour le courrier, note de service, rapports divers et autres documents éditables par tous) et les logiciels de graphisme (Pack Adobe, QuarkXpress). Il convient de prendre en compte les différents supports, moyens de reproduction, matériels et logiciels de traitement informatisé ainsi que le futur site Internet et l'Extranet de l'ADIM.
- **en externe**, par différents prestataires chargés d'assurer la réalisation de documents de communication.

VII – ELEMENTS DE LA CHARTE GRAPHIQUE A FOURNIR

1. Conception graphique et réalisation du logotype :

- Création d'un logo avec remise du fichier source contenant des versions pdf, jpg, pub, ai, psd,...
- Création d'une charte graphique déclinable pour tous supports
Une déclinaison bureautique est demandée à la remise de l'offre (pour l'utilisation sur papier à en-tête, cartes de visites et de correspondance et présentation PowerPoint)
- Le logo doit pouvoir s'adapter à tous les contextes de mise en page ou de création graphique

2. Définition de la charte graphique adaptable à tous les supports fonctionnels (papier à en-tête, note de service, compte rendu des instances, rapports annuels, formulaires administratifs, carton de correspondance, pochette, carte de visite), noir et blanc ou couleur, et de ses applications aux différents medias (imprimés, images et vidéos, web et électroniques, réseaux sociaux).

- Définition de la ligne graphique des supports de communication (affiche, flyer, publication...) et éditions.
- Définition d'un code couleur
- Réalisation de gabarits pour la papeterie et les principaux produits et intégration à l'outil bureautique.

La prestation inclut :

- les déplacements à l'ADIM pour le développement et le suivi du projet
- les droits liés à la propriété intellectuelle

« Le prestataire cèdera à l'ADIM, à titre exclusif, l'intégralité des droits d'exploitation, de reproduction et d'adaptation sur le logotype et la charte graphique sans limitation de temps, de lieu, d'étendue et de destination ».

Le prestataire sera choisi en particulier sur son expertise dans le domaine et sur sa capacité à prendre en compte les spécificités de l'ADIM.

L'ADIM se garde le droit d'avoir recours à la négociation.

VIII – CONTRACTANTS

Entre les Soussignés,

ADIM Agence de Développement et d'Innovation de Mayotte

Représenté par son Président,

Maison de l'Entreprise - Place mariage - 97600 MAMOUDZOU,

Et

CANDIDAT OU TITULAIRE DU MARCHE

M/Mme (Nom/Prénom) :

.....

Représentant la société :

.....

Siege social :

.....

.....

N° SIRET :

.....

Adresse agence :

.....

.....

N° de téléphone :

.....

N° de compte à créditer (23 chiffres) :

.....

Adresse mail :

.....

Joindre un R.I.B

Forme du marché : le marché est à procédure adaptée.

Lieu d'exécution des prestations : Mayotte.

Durée du marché : le marché est valable pour un an.

IX-MODALITES D'EXECUTION

Après avoir pris connaissance du Cahier des Charges et des documents qui y sont mentionnés,

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le présent marché :

- A exécuter les prestations aux conditions particulières mentionnées dans le cahier des charges.

- A produire les pièces prévues si mon offre était retenue.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

X – PRESENTATION DES OFFRES

Les candidatures et les offres doivent être présentées sur support format.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le même marché plusieurs offres en agissant soit comme candidats individuels soit comme membres d'un groupement.

Par ailleurs, un même candidat ne peut représenter plus d'un groupement et une même personne physique ne peut représenter plusieurs candidats.

1. L'offre

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- Présent document unique de consultation signé pour acceptation et engagement,
- Les pièces conformes aux dispositions des articles 48 à 55 du Décret n°2016-360 relatifs aux marchés publics (DC1, DC2, attestations d'assurance, déclarations fiscales).

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

. Mémoire technique – Note méthodologique comportant (minimum 2 pages) tous éléments relatifs à sa manière d'appréhender la demande et trois propositions minimums pour le logo, que le candidat jugera utile de communiquer à l'ADIM, à l'appui de son offre et démontrant la compréhension des différents objectifs recherchés.

XI - LES CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES

Les candidatures seront examinées sur les critères suivants :

1 – Valeur technique (60%)

- *Note d'intention présentant le projet (15 %)*
- *Capacité à prendre en compte les spécificités de l'ADIM par rapport au rendu (15%)*
- *Qualité de la conception graphique et artistique (30%)*

Méthode de calcul

Offre la plus basse / offre *60

2 – Prix (40%)

La notation se fait par une comparaison avec l'offre moins-disante après élimination des offres anormalement basses, inappropriées, irrégulières et inacceptables.

XII – DELAI ET MODALITES DE REMISE DES OFFRES

La date et l'heure limite de remise des candidatures et des offres sont les suivantes :

AU PLUS TARD LE LUNDI 5 FÉVRIER 2018 A 16 H, heure de Mayotte.

Les candidats transmettent leur offre par voie électronique, ou par courrier aux coordonnées suivantes :

M. le président de l'ADIM
Maison de l'Entreprise, place Mariage – BP 139
97600 Mamoudzou – Mayotte

Mail : djaouharia.mohamed@adim-mayotte.fr
Tel : 0269610426 Mobile : 0639237241

Les offres peuvent également être déposées directement contre récépissé au siège de l'ADIM, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Les offres mentionnent l'objet de la consultation et sont rédigées en langue française. La durée de validité des offres est de 120 jours.

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent document de Consultation. Les Candidats devront tenir compte pour la transmission de leur offre, du délai d'acheminement des services postaux. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Pour obtenir des renseignements techniques ou administratifs sur la présente consultation :

Djaouharia MOHAMED

Responsable du pôle Ressources Fonctionnelles et Communication

Mobile : 0639237241 Mail : « djaouharia.mohamed@adim-mayotte.fr »

XIII – CLAUSES ADMINISTRATIVES

Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable au présent marché est le CCAG des marchés publics de prestations intellectuelles tel qu'approuvé par l'arrêté interministériel du 16 septembre 2009.

XIV – PRIX

ACCEPTATION DE L'OFFRE :

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement pour le montant de :

.....

En lettre :

(.....

.....

.....

.....)

Les prix sont exprimés toutes taxes comprises (pas de TVA applicable à Mayotte). Ils sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales et autres taxes frappant obligatoirement les prestations ainsi que toutes les sujétion et dépenses du titulaire liées à l'exécution du marché, quelles qu'elles soient, y compris les frais généraux, d'assurance, secrétariat, téléphone, reprographie, les frais de déplacement, ainsi que toute participation aux réunions de travail nécessaires à la bonne exécution de la mission objet du présent marché.

Les prix sont fermes, actualisables sur la durée du marché.

Fait en un seul original, A : le :

L'Entrepreneur (seul) / Le mandataire du groupement

Représentant de l'ADIM

(Cachets et signatures précédés de la mention manuscrite

"lu et approuvé")

XV – NOTIFICATION